



**MAIRIE**

**SAINT MARTIN DES NOYERS - Vendée**

28, Rue de l'Eglise

☎ 02 51 07 82 60 - Fax 02 51 07 85 99

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 FEVRIER 2019**

*Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du 29 janvier 2019 et :*

- ▶▶ A approuvé et adopté le programme de création des ateliers municipaux et des locaux associatifs, présenté par Monsieur le Maire pour un estimatif des travaux de 665.380,00 € H.T.  
Ce projet présente les caractéristiques suivantes :

- démolition de l'existant (529 m<sup>2</sup>) ;
- extension des ateliers municipaux (264 m<sup>2</sup>) ;
- création de deux salles associatives (2 x 60 m<sup>2</sup>) et d'un local rangement (95 m<sup>2</sup>) ;
- voirie (1121 m<sup>2</sup>).

Considérant qu'il est d'une grande nécessité de réaliser, dans les meilleurs délais, le projet, tel qu'il est défini par le programme qui vient d'être adopté, et donc de mettre en œuvre les différentes procédures de mise en concurrence en application du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

- de lancer la procédure de mise en concurrence pour le choix du maître d'œuvre,
  - de lancer les différentes procédures de mise en concurrence pour les autres intervenants,
  - que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget.
  - de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour lancer les différentes procédures de mise en concurrence,
  - de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre des différentes procédures de passation ci-dessus définies pour le choix des différents intervenants (notamment le choix des candidats admis à présenter une offre en cas de procédure restreinte,...),
  - de donner l'autorisation à Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout autre document nécessaire à la bonne réalisation de cette opération,
  - de préciser que les dépenses correspondantes seront engagées sur l'opération 122 - compte 2313.
- ▶▶ a décidé d'autoriser Monsieur le Maire à signer un acte de sous-traitance avec à la SARL R2 B2 de Sainte Hermine, concernant l'attribution des marches de travaux pour la réhabilitation et l'extension du restaurant scolaire, dans les mêmes conditions du marché et offrant les mêmes garanties, pour un montant de 41.079,04 € H.T. L'entreprise MC BAT ne pouvant assurer les délais pour une partie des travaux, propose de transférer une partie du marché à la SARL R2 B2 de Sainte Hermine, offrant les mêmes garanties.

Synthèse affichée en exécution de l'article L 2131-3 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Saint-Martin-des-Noyers, le 15 février 2019  
Le Maire,  
Signé Daniel MENANTEAU